

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB  
OBJET

**Société Publique  
Locale « Montereau,  
Porte de Paris » -  
Désignation des  
représentants du  
conseil municipal**

DATE  
D'AFFICHAGE

30 mars 2026

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

33

votants

35

N° D\_62\_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 19 heures 04, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, Mme BENADDA-SHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M. DURAND-BANCEL, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

~~~~~

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33

Vu la délibération n°D\_160\_2021 du Conseil municipal en date du 6 décembre 2021 relative à l'adoption des statuts de la SPL « Montereau, Porte de Paris »

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026, et à l'élection du Maire et de ses adjoints en date du 21 mars 2026, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les représentants du Conseil municipal au sein de la Société Publique Locale « Montereau, Porte de Paris ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :**

➤ **DE DÉSIGNER** comme suit les représentants du Conseil municipal au sein de la Société Publique Locale « Montereau, Porte de Paris » :

- Représentant permanent à l'Assemblée générale :
  - M. James CHÉRON
  
- 5 Mandataires représentant la Commune au sein du Conseil d'administration (Administrateurs dont le représentant à l'Assemblée générale) :
  - M. James CHÉRON
  - M. Maxime LEMOINE
  - M. Didier DURAND-BANCEL
  - Mme Virginie RICHARD
  - M. Eren CELIK

.../...

- **D'AUTORISER** M. James CHÉRON à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration désigne la Commune de Montereau-Fault-Yonne à cette fonction.
  
- **D'AUTORISER** le Président à percevoir, au titre de ses fonctions au sein de la société, une rémunération maximum mensuelle de 500 euros bruts.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON